

## Compte rendu de la séance du 05 février 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Patrick FERRADOU

Ordre du jour:

- 1 - Adoption du Compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015
- 2 - Composition Commission d'Appel d'offres
- 3 - Désignation d'un délégué au Syndicat départemental d'Énergies du Cantal
- 4 - Participation des conseillers municipaux aux commissions de la CABA
- 5 - Demande de M. FERLUC
- 6 - Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidarité 2016-2018
- 7 - Révision du loyer communal
- 8 - Vente du presbytère
- 9 - Point sur les travaux de la rue du 19 mars 1962
- 10 - Questions diverses

Délibérations du conseil:

### Adoption du compte-rendu du 10 décembre 2015 ( DE 2016 01)

Monsieur le Maire présente pour approbation le compte-rendu du procès-verbal du Conseil municipal en date du 10 décembre 2015.

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour :

- DECIDE :

Article unique : D'approuver le compte-rendu du procès-verbal du Conseil municipal en date du 10 décembre 2015.

### Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ( DE 2016 02)

Considérant que suite à la démission de Mme Laurence LAPIÉ-BRUNEAU de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Cette commission comprend trois membre titulaires et trois membres suppléants.

Le Conseil municipal procède à l'élection des ses membres.

Ont été élus :

Laurent DUPUY, Bruno BONNET, Françoise TESTUD - membres titulaires

Hervé TOUBERT, Yoan LAJARRIGE, Patrick FERRADOU - membres suppléants

### Désignation de deux délégués au SDEC ( DE 2016 03)

Considérant que suite à la démission de Mme Laurence LAPIÉ-BRUNEAU de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de désigner deux délégués pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

- M. Hervé TOUBERT
- Mme Florence COMBELLES

### Participation des conseillers municipaux aux commissions de la CABA ( DE 2016 04)

Considérant que suite à la démission de Mme Laurence LAPIÉ-BRUNEAU de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein des commissions de la CABA.

Après propositions du Maire, et après en avoir délibéré avec 12 voix pour, les résultats sont les suivants :

Commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville  
Mme Florence COMBELLES

### Vente d'un terrain à M. FERLUC ( DE 2016 05)

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de M. Sébastien FERLUC qui demande d'examiner sa demande en vue d'acquérir une partie de la parcelle Section B n°661 à Aubin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 voix contre (M. Patrick FERRADOU et Mme Françoise TESTUD), 6 abstentions (M. Bruno BONNET, Mme Florence COMBELLES, M. Laurent DUPUY, M. Yoan LAJARRIGE, M. Valentin MAFÉÏ, M. Hervé TOUBERT), et 4 voix Pour,

Donne son accord pour une cession d'une partie de la parcelle N°661 Section B à Aubin, du domaine privé de la commune d'une superficie d'environ 2000m<sup>2</sup>, à M. Sébastien FERLUC.

### Fixation du prix de la vente d'un terrain à M. Sébastien FERLUC ( DE 2016 06)

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de M. Sébastien FERLUC qui demande d'examiner sa proposition de tarif en vue d'acquérir une partie de la parcelle Section B n°661 à Aubin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix Pour,

- Fixe le tarif à 5€ T.T.C. du m<sup>2</sup>
- Dit que les frais de géomètres et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise M. le Maire à signer les actes et pièces utiles à la réalisation de ce projet

### Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016 ( DE 2016 07)

Monsieur le Maire expose que le projet des travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école en 2016 est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018

Le Plan de financement de cette opération serait le suivant :

|                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| Coût total :                 | 108 089.70 € H.T. |
| DETR 40% :                   | 43 235.88 € H.T.  |
| Fonds Cantal Solidaire 30% : | 32 426.91 € H.T.  |
| Autofinancement communal :   | 32 426.91€ H.T.   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour :

- Arrête le projet de travaux d'accessibilité pour la mairie et l'école de Marmanhac
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire

### Révision loyer communal ( DE 2016 08)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant du loyer conventionné de Mme Valérie KEURINCK au 1er janvier en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.). Comme le précise l'article L353-9-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, modifié par la LOI N°2014-366 du 24 mars 2014, la date de l'indice de référence des loyers prise en compte pour cette révision est celle du deuxième trimestre de l'année précédente.

En application de la Loi, Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer communal conventionnée de Madame Valérie KEURINCK, à compter du 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 12 voix Pour

- Fixe le tarif du loyer à 667.50€ avec rétroactivité au 1er janvier 2016.

### Fixation tarif de la vente du Presbytère ( DE 2016 09)

M. le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de tarif qui lui est faite, en vue d'acquérir le presbytère appartenant à la commune ainsi que l'annexe du presbytère.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 voix pour

- Fixe le prix de vente du presbytère à 95 000€
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir entre la commune et l'acquéreur
- S'engage à inscrire la recette à prévoir au budget communal

### Point sur les travaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avancée des travaux d'aménagement de la rue du 19 mars 1962. Il est convenu qu'il n'y aura pas de déviation mise en place. Les travaux se feront avec un alternat par feux tricolores. Un itinéraire est cependant conseillé pour les véhicules légers par la rue du Canal. Un arrêté d'interdiction de stationnement dans la rue du 19 mars, Rue de la Guitardie, Rue du Canal, et Rue et Place de l'Église devra cependant être pris par M. le Maire durant la période des vacances scolaires. ce dernier sera reconductible si nécessaire. En effet, cette période correspond aux travaux effectués dans la partie la plus étroite de la rue du 19 mars. Cette interdiction de stationner sera prise dans le but de fluidifier la circulation malgré les travaux.

### Voeu du Conseil Municipal - Calamité agricole sécheresse ( DE 2016 10)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de soutien à la filière agricole cantalienne.

Lecture de cette demande :

"Alors que l'élevage de notre département se trouve dans une situation conjoncturelle extrêmement dégradée, nous souhaitons vous alerter sur notre dossier de calamité agricole sécheresse.

En effet, le comité national de gestion des risques agricoles du 9 décembre 2015 n'a pas reconnu l'épisode de sécheresse qui a touché une grande partie du Massif Central et impacté l'agriculture de la région déjà fragilisée par la crise économique et la FCO. Cette décision strictement budgétaire des pouvoirs publics s'inscrit dans la droite ligne du prélèvement sauvage des 225 millions d'euros du F.N.G.R.A. (Fonds National de Gestion des Risques Agricoles), fonds financé en grande partie par les agriculteurs eux-mêmes. Sous de faux-prétextes, l'administration centrale a désavoué l'expertise de son administration locale (Direction Départementale des Territoires D.D.T.) et minimisé les taux de pertes fourragères : pas plus de 30% de perte. Elle s'assure ainsi qu'un minimum de dossiers sera

éligible et cela alors même que l'expertise de l'administration départementale a permis d'évaluer une perte à hauteur de 65 millions d'euros pour la ferme Cantal.

Suite à notre mobilisation, la Préfecture du Cantal a communiqué le 17 décembre 2015 sur la décision de diligenter une mission d'expertise chargé d'examiner sur le terrain les pertes de fourrages et de proposer sur la base des constats réalisés, des zones et taux de perte révisés à un prochain conseil national.

Or à ce jour, la révision des taux n'est toujours pas obtenue. Cette situation est tout simplement intolérable à l'heure où certaines granges sont vides, notamment dans les secteurs où le phénomène de sécheresse a été aggravé par les rats-taupiers."

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec 12 voix pour

- Soutien la filière agricole cantalienne dans sa demande de révision des taux de pertes fourragères
- Soutien la filière agricole cantalienne dans sa demande de validation de la carte sécheresse départementale, où les zonages s'évaluent sur l'ensemble du département entre 65 et 45% de pertes, telle qu'elle a été établie initialement par les services de l'État (D.D.T.) en relation avec le secteur professionnel agricole.
- Approuve pleinement ce voeu du Conseil Municipal

#### Questions diverses

Julie ESTIVAL demande ou en est la procédure de reprise des concessions réputées à l'état d'abandon. Après avoir fait le recensement des concessions à reprendre, il est de mandé d'établir des certificats de notoriété pour les concessions dont on ne possède pas le double du titre de concession. Au prochain conseil, il sera vu l'avancée u travail pour procéder aux étapes suivantes de la procédure.

M. le Maire présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser pour le Compte administratif 2015, à reprendre sur le budget 2016.

M. Valentin MAFTÉÏ précise que les containers de Péruéjouis ont été redispés afin de faciliter leur accès.

M. FERRADOU informe l'assemblée qu'une nouvelle association s'est créée sur la commune. Il s'agit de l'Union Sportive Marmanhacoise de Tennis de table (U.S.M.T.T.). Le Président est M. VERVEL. L'association se réunit tous les mercredis de 17h à 20h au Foyer rural.

M. FERRADOU informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de créer une commission économique, qui se réunisse au moins une fois par mois entre deux conseil municipaux, afin de réfléchir à l'avenir économique de la commune.

Le secrétaire

Patrick FERRADOU

